

Date de renouvellement ou de fin de fonctions : .../06...2017

Indications générales

1. En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
2. En vertu du I de l'article LO 135-1 du code électoral la déclaration d'intérêts qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5°, 8° et 10° de la présente déclaration.
3. La mention « néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.
4. La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1944

Profession : Retraite de l'Education Nationale

Adresse à utiliser pour le courrier :

Coordonnées :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION PERÇUE
Retraite de l'Education Nationale	
/	/
/	/
/	/

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION PERÇUE
Retraite de l'Education Nationale	
/	/
/	/
/	/

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années :

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR ou de la structure sociale d'emploi	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION PERÇUE
Néant		
/	/	/
/	/	/
/	/	/

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de

52

l'élection ou lors des cinq dernières années :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PUBLIC ou privé ou de la société	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION PERÇUE
Neant		
/	/	/

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection :

IDENTIFICATION de la société	ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION PERÇUE
Neant	Neant	Neant
/	/	/

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

IDENTIFICATION DU CONJOINT, DU PARTENAIRE lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Neant Représentée de l'Education Nationale	Nationale
/	/

GC


7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ou de la personne morale	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS et responsabilités exercées
Neant	

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection :

IDENTIFICATION DES FONCTIONS et mandats électifs	DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE FONCTIONS et mandats électifs	RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ou gratifications perçues
Maire d'Yzeure	Mars 1989 - Mars 2014	Plus d'Indemnités depuis élection député
V.P. Communauté d'Agglomération de Nouveau	Mars 2001 - Mars 2014	Plus d'Indemnité depuis élection député

90

Neant	Neant	Neant

9° Les noms des collaborateurs parlementaires ainsi que les activités déclarées par eux :

NOM DES COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES	IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR ou de la structure sociale d'emploi	DESCRIPTION D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
CHASSIN Marie-José	Assistante parlementaire temps partiel	Assemblée Nationale
CHAPOVALOFF Chantal	Assistante parlementaire 1/2 temps	Assemblée Nationale
AUREMBOUT Stéphanie	Assistante parlementaire 1/2 temps	Assemblée Nationale
SIMON Amandine	Assistante parlementaire 1/2 temps	Assemblée Nationale
POURMIR Azadeh	Assistante parlementaire temps partiel	Assemblée Nationale
CHAPOVALOFF Chantal, AUREMBOUT Stéphanie, SIMON Amandine ont leur poste à 1/2 temps à la ville de YVERDE		
POURMIR Azadeh temps partiel	complète son temps d'un Sénateur	comme assistante parlementaire

10° Les activités professionnelles ou d'intérêt général, même non rémunérées, que le membre du Parlement envisage de conserver :

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR ou de la structure sociale d'emploi	DESCRIPTION ET MODALITÉ D'EXERCICE de l'activité professionnelle	RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ou gratifications perçues
Neant	Neant	Neant

52


11° Observations :

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : CHAUBEFORT GUY

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;
- ai pris connaissance que cette déclaration sera rendue publique sur le site internet de la Haute Autorité, à l'exception des informations visées au III de l'article LO 135-2 du code électoral (1).

Fait le

Signature

